

Résumé visuel

Groupe de travail intercommunautaire CCWG-Responsabilité

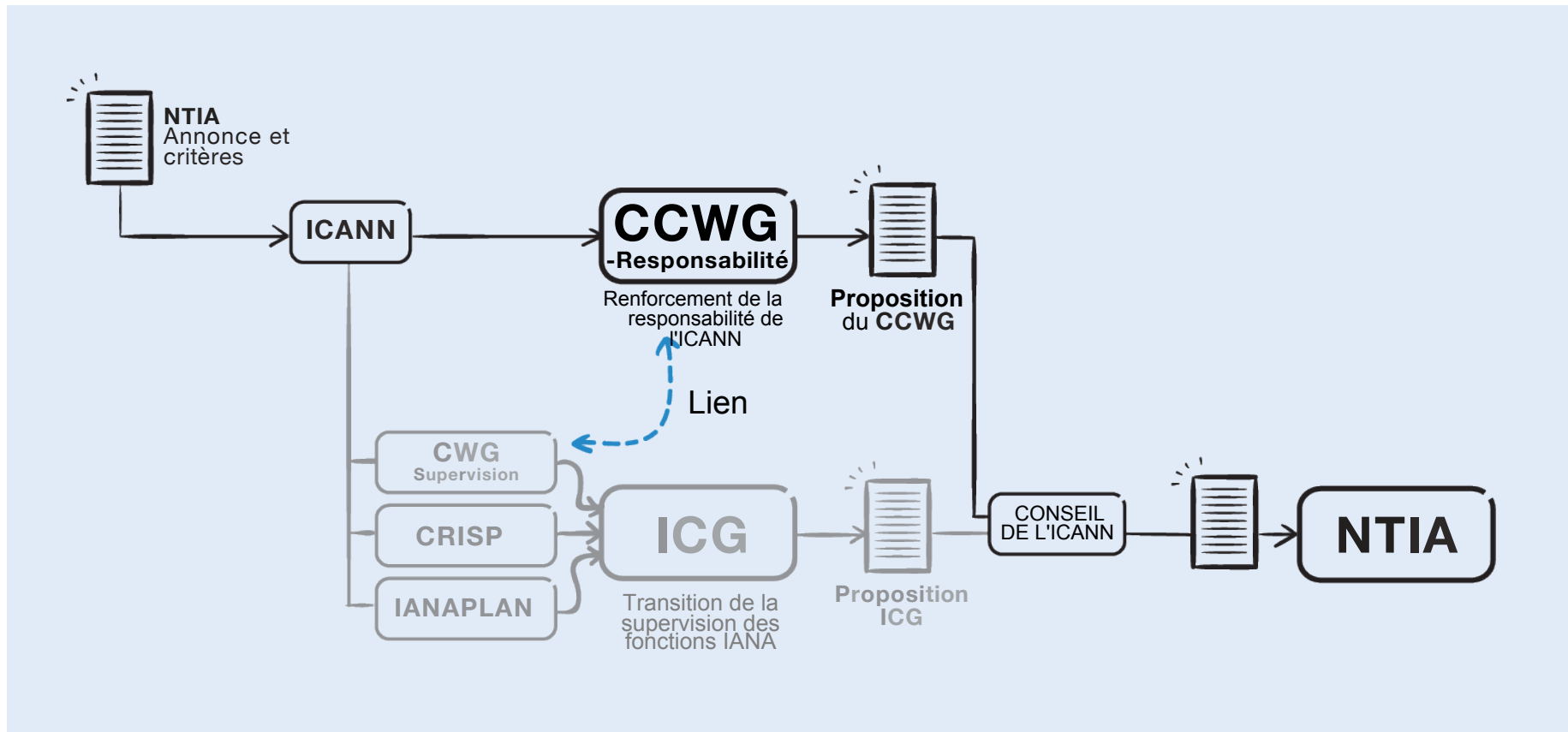
Piste de travail 1 – Deuxième proposition préliminaire pour consultation publique

3 août 2015

Ce document est une interprétation sommaire des points clés présentés dans la proposition mentionnée ci-dessus. Les synthèses et les schémas présentent ici les principales recommandations exposées dans la proposition. Ce document pourra être mis à jour sur la base des révisions faites à cette proposition.

Le processus à deux voies parallèles

Depuis que l'Agence nationale des télécommunications et de l'information des États-Unis (NTIA) a annoncé son intention de transférer la supervision des fonctions IANA, la communauté de l'ICANN a travaillé sur un processus à deux voies parallèles. L'ICG a finalisé sa proposition préliminaire provisoire pour la transition de la supervision de l'IANA, et le CCWG-Responsabilité a terminé sa proposition préliminaire pour la piste de travail 1.



Objectif

Le CCWG-Responsabilité est censé mettre au point des propositions pour améliorer la responsabilité de l'ICANN à l'égard de toutes les parties prenantes.

Mission de l'ICANN et mandat de la GNSO

Piste de travail 1 - Focalisée sur des mécanismes d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN dont la mise en place doit s'aligner sur les délais établis pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

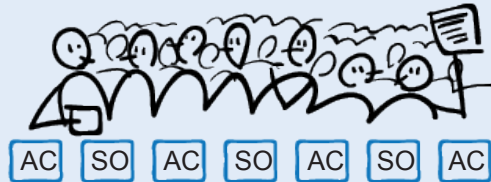
Piste de travail 2 - Focalisée sur des solutions à certains aspects liés à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre peut dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

La communauté de l'ICANN et le Conseil d'administration de l'ICANN.

La communauté de l'ICANN est organisée en trois organisations de soutien (SO) et quatre comités consultatifs (AC), dont chacun représente des parties prenantes clés. Bien que le Conseil d'administration de l'ICANN ait le pouvoir ultime d'approuver ou de rejeter les recommandations en matière de politiques, les organisations de soutien (SO) sont chargées d'élaborer et de faire des recommandations de politique au Conseil. Les comités consultatifs font des recommandations formelles au Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions particulières ou liées aux politiques. La plupart des initiatives du CCWG-Responsabilité sont focalisées sur le fait de s'assurer la responsabilité du Conseil d'administration (et du personnel de l'ICANN) envers ces parties prenantes, mais la question de la responsabilité de la communauté a été aussi abordée.

Cadre de responsabilité actuel

Le CCWG-Responsabilité a identifié **quatre éléments fondamentaux** pour former les mécanismes de responsabilité nécessaires afin d'améliorer la reddition de comptes.



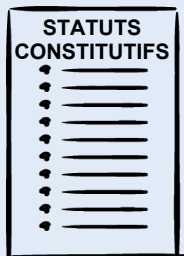
La communauté de l'ICANN

se compose de trois organisations de soutien (SO) et de quatre comités consultatifs (AC).



Le Conseil d'administration de l'ICANN

a le pouvoir ultime d'approuver ou de rejeter les recommandations sur les politiques élaborées par les SO. Les AC font des recommandations formelles au Conseil d'administration sur des questions particulières ou liées aux politiques.



Les principes

garantissent la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN par ses statuts constitutifs.



Les mécanismes d'appel indépendants.

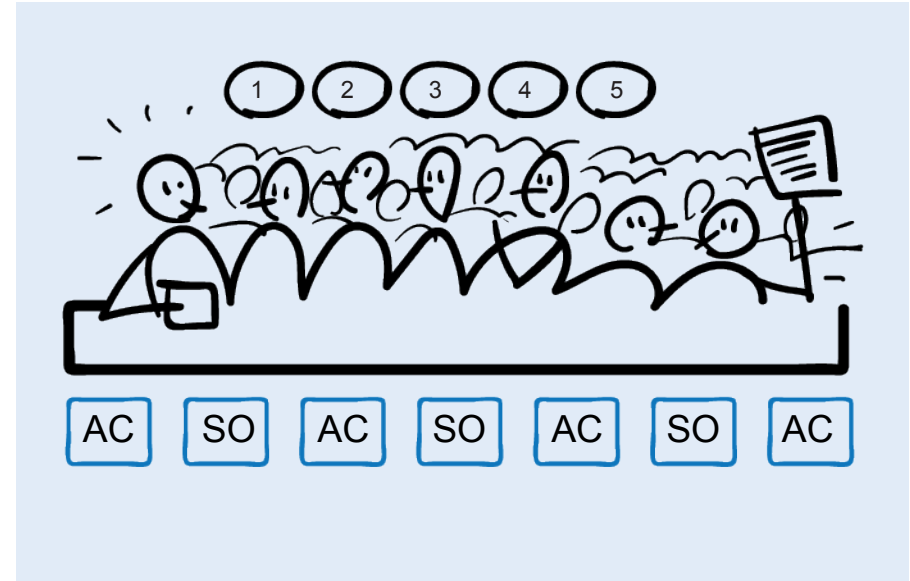
accordent le pouvoir de réviser et d'octroyer des réparations, si besoin est.

Les interventions progressives et le statu quo

Le CCWG-Responsabilité recommande de **donner à la communauté multipartite plus de pouvoirs en matière de gouvernance**, tel que détaillé ci-dessous : ces pouvoirs sont prévus pour remplacer le filet de sécurité fourni par la relation historique avec le gouvernement des États-Unis.

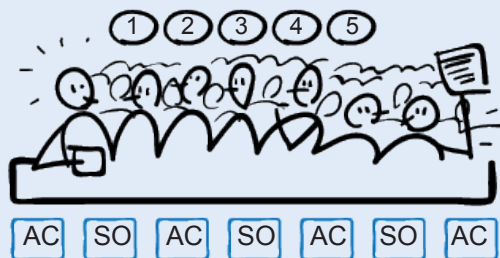
Ces pouvoirs devraient ouvrir droit à recours dans une intervention progressive en cas de désaccord de fond entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté de l'ICANN. **Ils ne modifient ni n'interfèrent avec les opérations quotidiennes de l'ICANN.**

En plus, ces pouvoirs **n'auraient pas d'incidence sur le statu quo opérationnel actuel de la communauté**, et ne constitueraient aucun risque.



Mécanismes de responsabilité renforcés proposés

Le CCWG-Responsabilité a identifié des améliorations pour ces quatre éléments fondamentaux qui constitueraient les mécanismes de responsabilité pour améliorer la reddition de comptes.



La communauté habilitée

se réfère aux pouvoirs permettant aux SO/AC de la communauté de prendre des mesures si l'ICANN agissait contrairement aux principes (c'est à dire les gens).

RÉVISION / REJET

RÉVOCAION / DESTITUTION

RÉVISION STRUCTURELLE
Comme responsabilité de la communauté

- BUDGET
- STRATÉGIE / PLAN OP.
- STATUTS CONSTITUTIFS

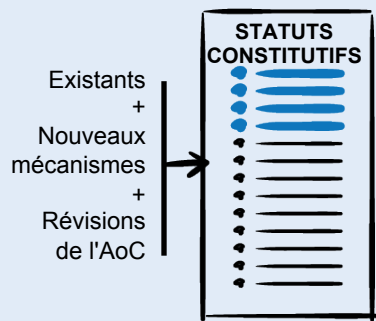


Le Conseil de l'ICANN

a le pouvoir ultime d'approuver ou de rejeter les recommandations sur les politiques élaborées par les SO. Les comités consultatifs font des recommandations formelles au Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions particulières ou liées aux politiques.

Statuts constitutifs fondamentaux

NOUVEAU



Les principes

garantissent la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN par ses statuts constitutifs (c'est-à-dire la Constitution).

NOUVEL IRP

7+PANEL PERMANENT DES MEMBRES



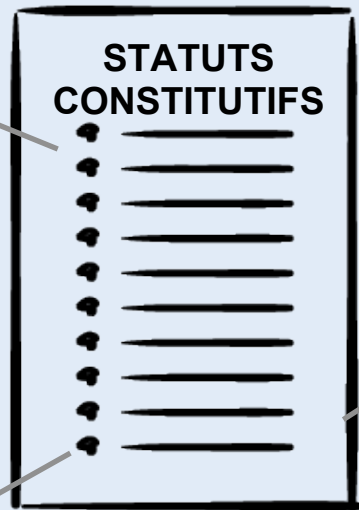
Les mécanismes d'appel indépendants accordent le pouvoir de réviser et d'octroyer des réparations si besoin est (c'est-à-dire le pouvoir judiciaire).

Les principes : Mission, engagements et valeurs de l'ICANN

Les statuts constitutifs de l'ICANN sont au cœur de sa responsabilité. Ils obligent l'ICANN à agir uniquement dans la portée de sa mission limitée et à mener ses activités en conformité avec certains principes fondamentaux. Le CCWG-Responsabilité **propose de faire les changements suivants aux statuts constitutifs.**

La **déclaration de la mission** de l'ICANN décrit la portée de ses activités. Le CCWG-Responsabilité recommande de mieux décrire ce que l'ICANN peut ou ne peut pas faire et d'indiquer clairement que l'ICANN ne peut rien faire qui ne soit spécifiquement permis par ses statuts constitutifs.

Les **valeurs fondamentales** de l'ICANN guident ses décisions et ses actions. Le CCWG-Responsabilité recommande de diviser les valeurs fondamentales existantes en « engagements » et « valeurs fondamentales ».



L'**Affirmation d'engagements** (AoC) de l'ICANN requiert un processus de révision régulier dirigé par la communauté et présentant des recommandations d'amélioration. Le CCWG-Responsabilité propose d'inclure des aspects de l'AoC et des révisions prévues au titre de l'AoC dans les statuts constitutifs.

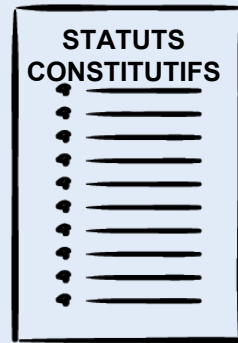
Les principes : statuts constitutifs fondamentaux

Les statuts constitutifs de l'ICANN peuvent généralement être modifiés par résolution du Conseil d'administration à la majorité des deux tiers. Le CCWG-Responsabilité **propose de réviser les statuts constitutifs de l'ICANN pour établir un ensemble de Statuts fondamentaux** bénéficiant de protections spéciales et ne pouvant être modifiés qu'après leur approbation par la communauté avec un seuil de vote plus élevé.

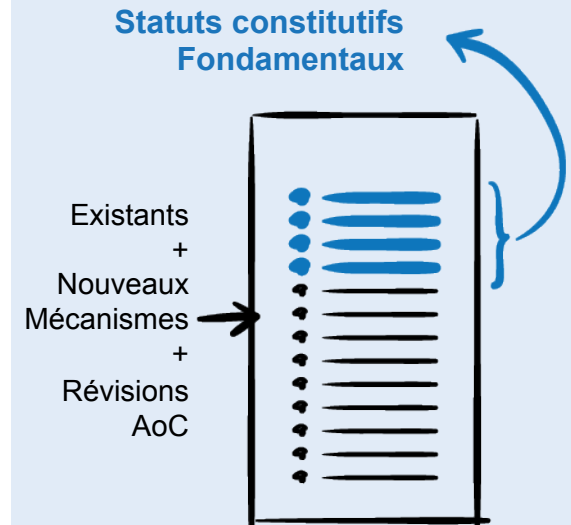
Le CCWG-Responsabilité recommande que les éléments suivants aient le statut de **Statuts fondamentaux** :

1. la mission, engagements et valeurs fondamentales ;
2. le cadre pour le processus de révision indépendante ;
3. la manière dont les articles fondamentaux peuvent être modifiés ;
4. le mécanisme de la communauté comme le modèle du Membre unique ;
5. les pouvoirs de la communauté pour reconsidérer/ rejeter le budget ou le plan opérationnel/stratégique, pour révoquer des membres individuels du Conseil d'administration et pour destituer tout le Conseil d'administration.
6. la révision de la fonction IANA et le processus de séparation demandés dans la proposition du CWG-Supervision ;
7. les structures de gouvernance et du Comité permanent de clients après la transition de l'IANA, demandés également dans la proposition du CWG-Supervision.

Actuels



Proposés



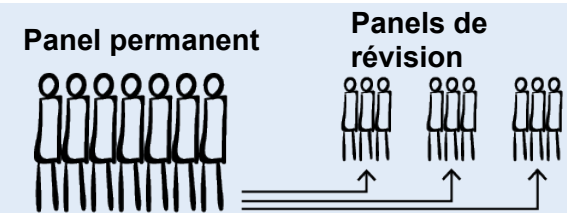
Mécanismes d'appel : processus de révision indépendante

Le CCWG-Responsabilité recommande une amélioration significative du processus de révision indépendante (IRP) actuel de l'ICANN pour que toute personne ou entité matériellement affectée par une action (ou inaction) du Conseil d'administration contre les statuts constitutifs de l'ICANN puisse demander à un tiers indépendant une révision de cette action.

L'essence de la recommandation est d'instituer un **panel permanent** servant de fonction de règlement de litiges totalement indépendante pour la communauté de l'ICANN. Pour chaque litige, un **panel de révision** de 3 membres sera formé avec des membres du panel permanent.

Le rôle et la portée de l'IRP

- Déterminer si l'ICANN s'est écartée par action (ou par omission) des statuts constitutifs.
- Concilier les opinions conflictuelles dans les « panels d'experts » propres à un processus.
- Écouter toute réclamation sur les droits du Membre unique.



Panel permanent

Composition : 7 membres (minimum).

Sélection : l'ICANN organisera une initiative communautaire pour identifier et proposer des candidats et le Conseil d'administration les confirmera.

Expertise : une expertise légale significative ; une expertise sur le fonctionnement de l'ICANN et du DNS ; consultation d'autres experts sur demande.

Diversité : des efforts raisonnables pour assurer la diversité, avec un maximum de 2 membres du panel venant d'une région de l'ICANN.

Panels de révision

Composition : 3 décideurs.

Sélection : parmi les membres du panel permanent. 1 membre du panel choisi par chaque partie et ces 2 membres en choisissent un 3e.

Expertise : pertinente pour le litige en question ; consultation d'autres experts sur demande.

Décisions : doivent être contraignantes pour l'ICANN (sous réserve d'appel devant le panel complet) dans la mesure autorisée par la loi. Les décisions possibles sont :
1) l'action/inaction est/n'est pas conforme aux statuts
2) les décisions de fond concernant les droits du Membre unique.

Mécanismes d'appel : demande de réexamen

Le CCWG-Responsabilité propose des réformes clés pour le processus de demande de réexamen (RFR) de l'ICANN pour que toute personne ou entité affectées de manière significative par une action (ou inaction) de l'ICANN puisse demander une révision ou un réexamen de cette action par le Conseil d'administration.

Les réformes clés proposées comprennent :

Élargir la portée les demandes admissibles pour inclure les actions ou inactions du Conseil/ personnel qui contredisent la mission de l'ICANN, ses engagements ou ses valeurs fondamentales.

Proroger le délai de dépôt d'une demande de réexamen de 15 à 30 jours.

Les motifs de rejet sommaire ont été réduits et le Conseil de l'ICANN doit prendre des décisions sur toutes les demandes (plutôt que d'avoir un comité qui s'occupe des questions relatives au personnel).

Demander au Conseil d'administration de prendre des décisions sur toutes les demandes suite à une recommandation du Comité de gouvernance du Conseil (plutôt que d'avoir une décision du BGC).

Charger le médiateur de l'ICANN d'une évaluation de fond initiale des demandes pour aider le BGC à élaborer sa recommandation.

Donner aux demandeurs l'occasion de réfuter la recommandation du BGC avant qu'une décision définitive soit prise par tout le Conseil d'administration.

Présenter des exigences de transparence améliorées et des délais fermes pour la prise de décisions.

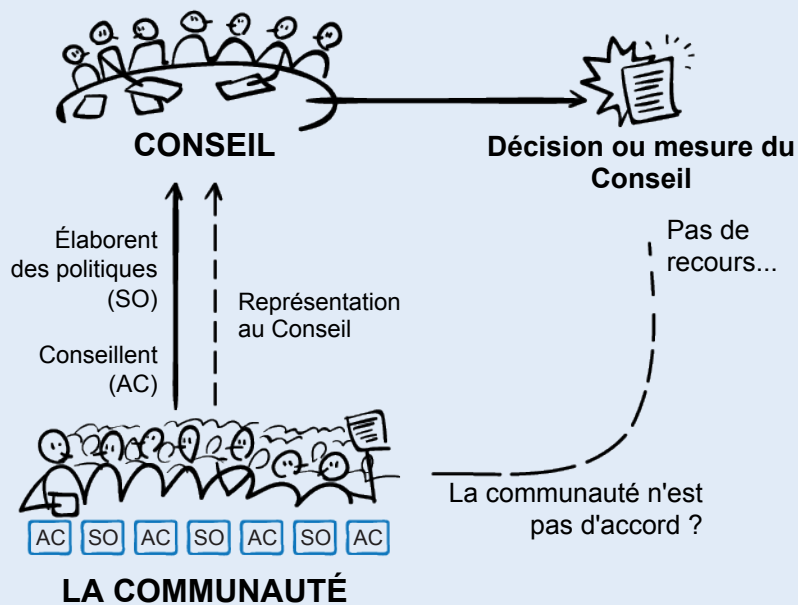
Mécanisme de la communauté comme modèle du Membre unique

De nombreuses structures d'entreprise et des mécanismes légaux ont été étudiés en profondeur pour organiser la communauté et lui permettre d'avoir des pouvoirs applicables, ce qui exige en général une « personnalité juridique » dans toute juridiction. **Le CCWG-Responsabilité recommande le modèle du mécanisme de la communauté comme membre unique.**

Le mécanisme de la communauté auquel participent les SO/AC ensemble pour exercer leurs pouvoirs communautaires serait inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN et serait le membre unique de l'ICANN. Les décisions des SO/AC par le mécanisme communautaire détermineraient directement l'exercice des droits du mécanisme de la communauté comme membre unique (CMSM).

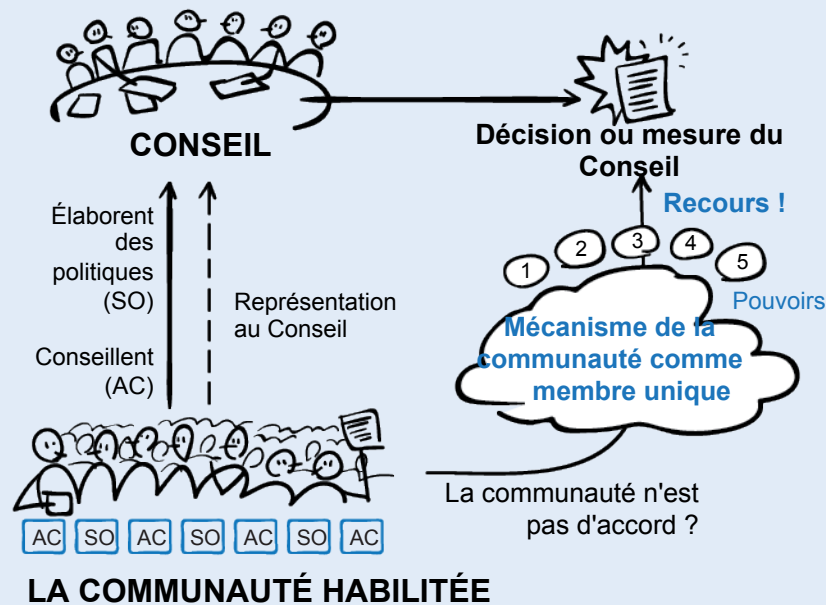
Actuel

Si la communauté n'est pas d'accord sur une décision ou une mesure du Conseil d'administration, elle ne peut pas la remettre en cause.



Proposé

Si la communauté n'est pas d'accord sur une décision ou une mesure, elle peut la remettre en cause en exerçant ses pouvoirs grâce au CMSM.



Les pouvoirs de la communauté habilitée

Le CCWG-Responsabilité recommande que la communauté de l'ICANN dispose de cinq pouvoirs différents.



1. Reconsidérer/rejeter le budget ou les plans opérationnels/stratégiques

Ce pouvoir donnerait à la communauté la possibilité d'examiner les plans stratégique/opérationnel et les budgets après leur approbation par le Conseil d'administration (mais avant leur entrée en vigueur) et les rejeter.



2. Reconsidérer/rejeter les modifications apportées aux statuts constitutifs « standard » de l'ICANN

Ce pouvoir donnerait à la communauté la possibilité de rejeter les modifications proposées aux statuts constitutifs après leur approbation par le Conseil d'administration mais avant leur entrée en vigueur.



3. Approuver les modifications aux statuts constitutifs « fondamentaux »

Ce pouvoir devrait faire partie du processus énoncé pour accepter les modifications aux statuts « fondamentaux ». Il exige que la communauté exprime son consentement à toute modification, dans un processus de décision conjointe entre le Conseil d'administration et la communauté, et que ces modifications exigent un niveau de vote plus élevé.



4. Destituer des membres individuels du Conseil d'administration

L'organisation de la communauté ayant nommé un administrateur donné pourrait mettre fin à son mandat et déclencher un nouveau processus de nomination. L'approche générale, conforme à la loi, est que l'organisme qui nomme est le même qui destitue.

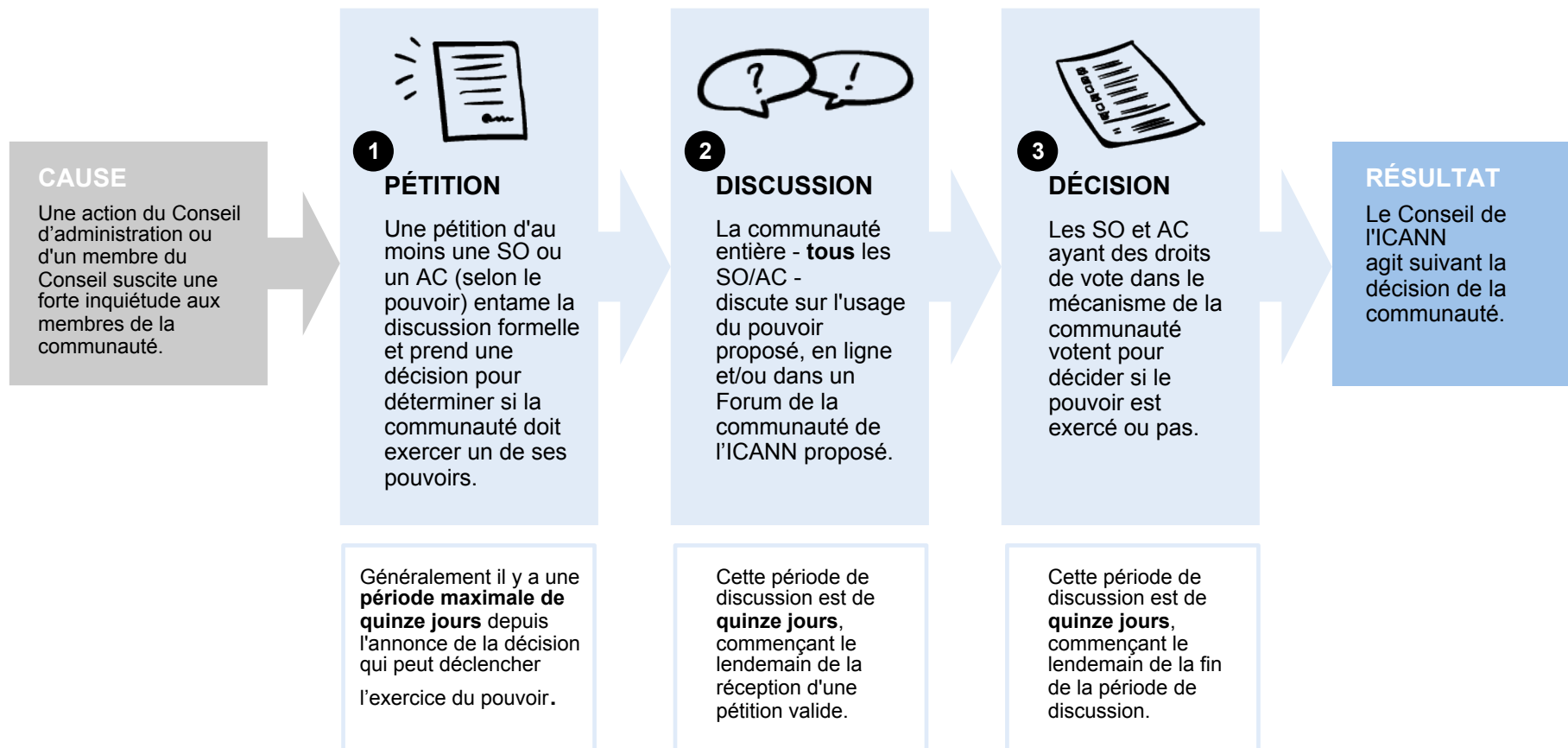


5. Révoquer tout le Conseil d'administration de l'ICANN

Ce pouvoir permettrait à la communauté de causer le retrait de l'ensemble du Conseil de l'ICANN. (appliqué uniquement dans des circonstances exceptionnelles).

Modèle CMSM : l'exercice des pouvoirs

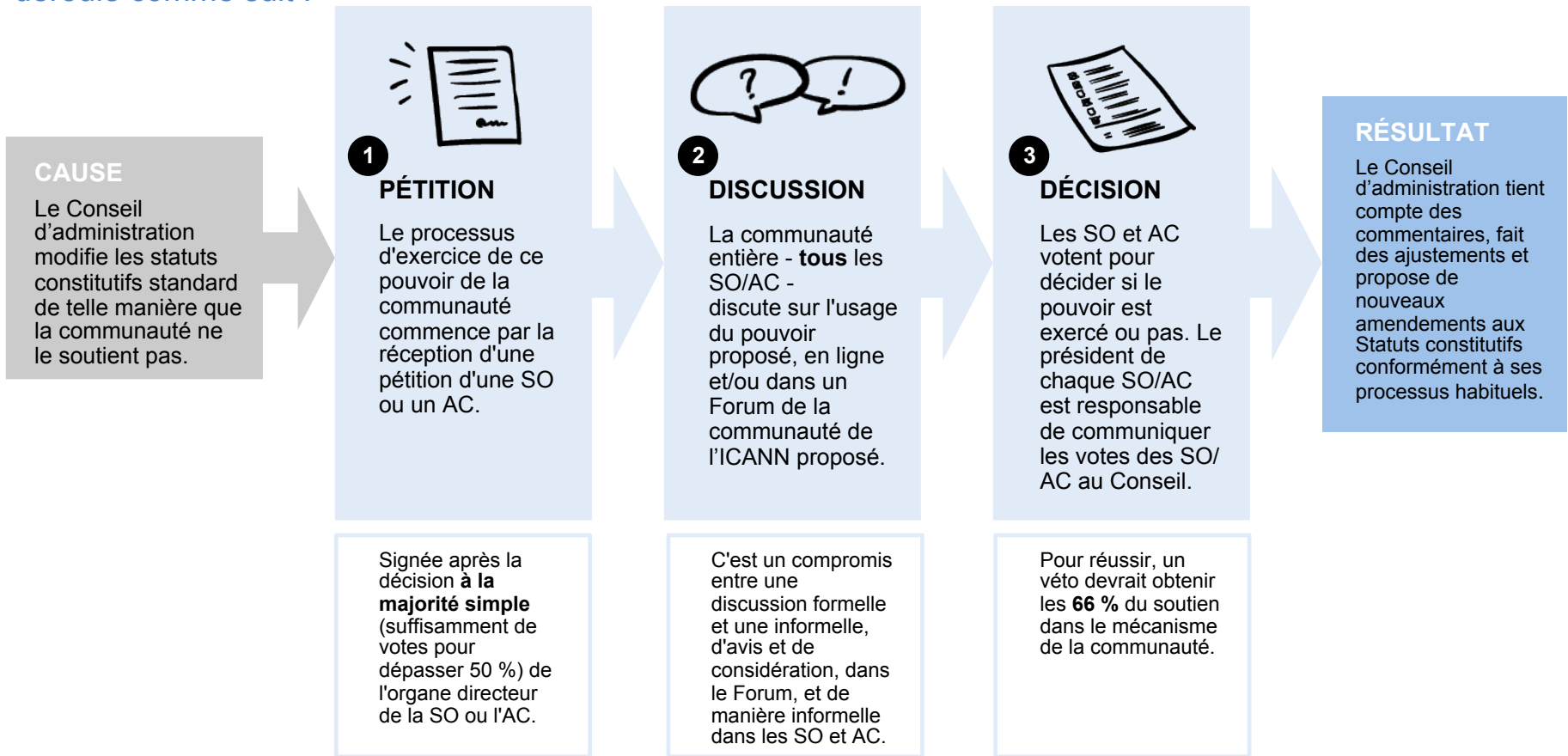
Comment la communauté exerce-t-elle ses pouvoirs ? L'exercice des différents pouvoirs de la communauté peut comprendre des étapes uniques d'un pouvoir donné, mais le processus général se déroule comme suit :



Les principales exceptions à ce processus en trois étapes concernent le pouvoir de révocation d'un administrateur de l'ICANN nommé par une SO ou un AC (lorsqu'il y a un vote d'une SO ou un AC pour déclencher l'analyse du processus) ou l'approbation des modifications apportées aux statuts constitutifs fondamentaux (où le processus est automatiquement déclenché à partir de toute proposition de modification aux statuts constitutifs fondamentaux). La destitution de l'ensemble du Conseil d'administration nécessite deux SO ou AC (dont l'une au moins est une SO) signant une pétition.

Exemple : reconsidérer/rejeter les modifications apportées aux statuts constitutifs « standard » de l'ICANN

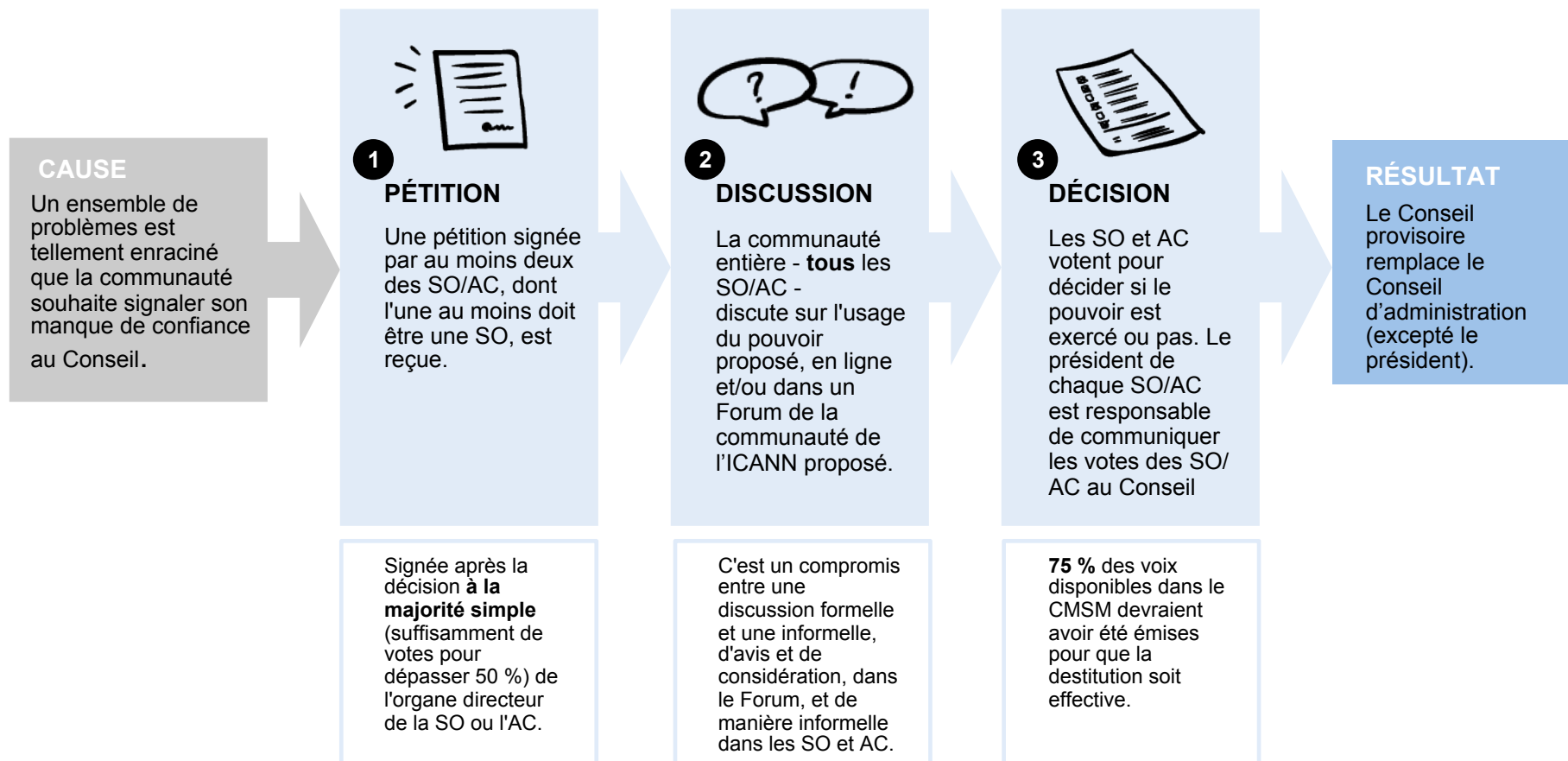
Comment la communauté exerce-t-elle ses pouvoirs ? L'exercice des différents pouvoirs de la communauté peut comprendre des étapes uniques d'un pouvoir donné, mais le processus général se déroule comme suit :



Ce pouvoir ne permet pas à la communauté de réécrire une modification proposée aux statuts constitutifs : il s'agit d'un processus de rejet où le Conseil reçoit le message clair que la communauté n'est pas contente.

Exemple : révoquer l'ensemble du Conseil de l'ICANN

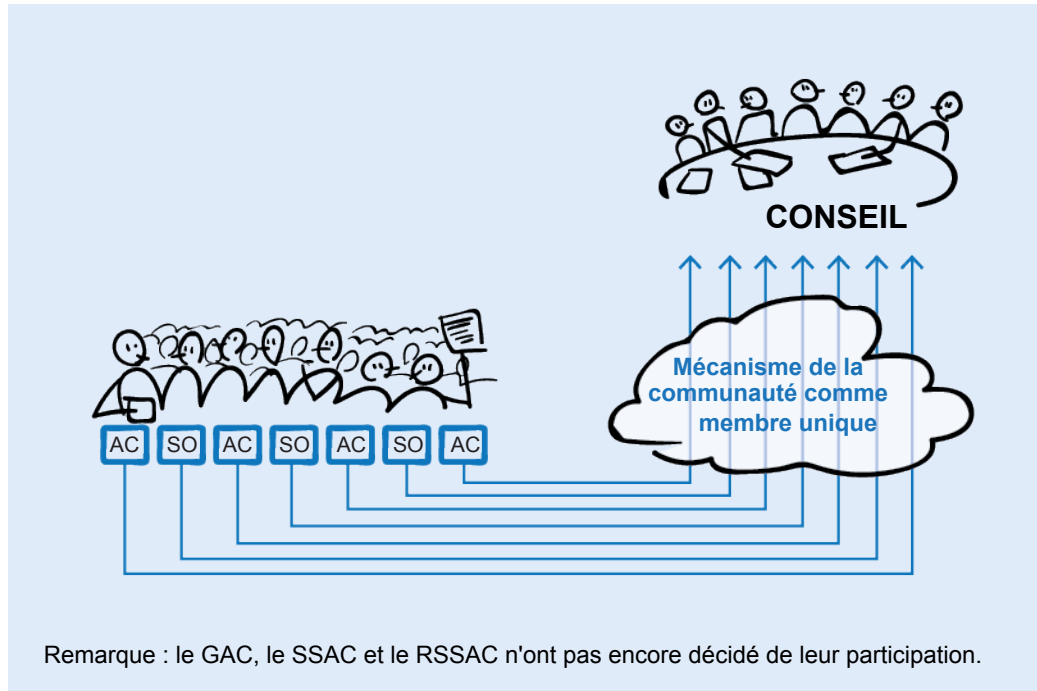
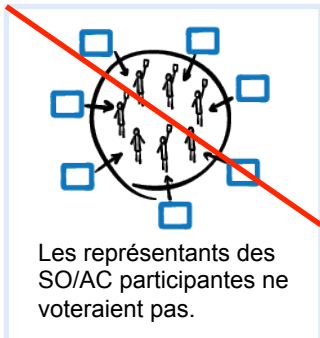
Comment la communauté exerce-t-elle ses pouvoirs ? L'exercice des différents pouvoirs de la communauté peut comprendre des étapes uniques d'un pouvoir donné, mais le processus général se déroule comme suit :



Influence dans le mécanisme communautaire

Le CCWG-Responsabilité a examiné les poids décisionnels des différentes parties de la communauté. Le tableau à droite indique la distribution du vote proposée par le CCWG-Responsabilité.

Les SO/AC participant au vote dans le mécanisme de la communauté comme membre unique le feraient suivant des règles décrites dans les statuts constitutifs de l'ICANN créées spécifiquement dans ce but. Chaque SO/AC serait responsable de la définition de ses processus pour voter selon ces règles. Le président de chaque SO/AC serait responsable de communiquer les votes ou les décisions des SO/AC au Conseil d'administration. Cette transmission de votes et décisions cumulatifs deviendrait l'acte du membre unique.



SO ou AC	Nombre de voix
Organisation de soutien à l'adressage (ASO)	5
Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)	5
Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)	5
Comité consultatif gouvernemental (GAC)	5
Comité consultatif At-Large (ALAC)	5
Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)	2
Comité consultatif du système de serveurs racine (RSSAC)	2

Exercices de simulation de crises

Une partie essentielle de la charte du CCWG-Responsabilité exige des **exercices de simulation de crises des améliorations apportées à la reddition de comptes**. Ces exercices de simulation de crises visent à déterminer la stabilité de l'ICANN en cas de conséquences et/ou de vulnérabilités et d'évaluer la pertinence des mécanismes de reddition de comptes existants et proposés disponibles pour la communauté de l'ICANN.

I



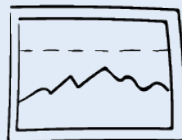
**Crise financière
ou insolvabilité**

II



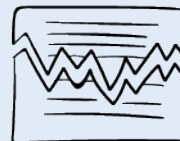
**Omission de se
conformer aux
obligations
opérationnelles**

III



**Action
juridique /
législative**

IV



**Omission de se
conformer à la
reddition de
comptes**

V.



**Omission de se
conformer à la
reddition de comptes
aux parties prenantes
externes**

L'exercice de l'application des exercices de simulation de crises a identifié des changements aux statuts constitutifs de l'ICANN qui pourraient être nécessaires pour permettre au CCWG-Responsabilité d'évaluer les mécanismes de responsabilité proposés comme suffisants pour relever les défis identifiés.

Lien avec le CWG-Supervision

Le CCWG-Responsabilité a reconnu qu'un engagement continu et étroit avec le CWG-Supervision est indispensable. **Les aspects clés de la proposition du CWG-Supervision sont considérés comme étant subordonnés au résultat du CCWG-Responsabilité.**

Exigence du CWG-Supervision	Proposition du CCWG-Responsabilité	Exigence respectée ?
Budget de l'ICANN Droits de la communauté concernant l'élaboration et la considération.	Pouvoir de la communauté recommandé : <i>Reconsidérer/rejeter le budget ou le plan stratégique/opérationnel</i>	✓
Conseil d'administration de l'ICANN Pouvoirs de la communauté sur la capacité pour nommer / révoquer des membres et pour destituer tout le Conseil d'administration.	Pouvoirs de la communauté recommandés : <i>nommer et révoquer des membres du Conseil d'administration, destituer l'ensemble du Conseil d'administration</i>	✓
Statuts constitutifs de l'ICANN Intégration des points suivants dans les statuts constitutifs : révision des fonctions IANA, Comité permanent des clients et processus de séparation.	Recommandation de les inclure dans les statuts constitutifs de l'ICANN.	✓
Statuts constitutifs fondamentaux Tous les mécanismes précédents doivent être fournis par les statuts constitutifs de l'ICANN comme des statuts fondamentaux.	Recommandation de les inclure dans les statuts constitutifs de l'ICANN.	✓
Panel de révision indépendant Doit être applicable aux fonctions IANA et accessible aux gestionnaires de TLD.	Sera applicable, sauf pour les délégations/révocations des ccTLD et les décisions sur les numéros.	✓